



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E168661

VALABLE JUSQU'AU 29/11/2024

ÉDITÉ LE 20/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 29/02/2016

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 12/11/2019
50 000

Raison sociale : LORRAINE ENERGIE NANCY

16 RUE ALBERT EINSTEIN
54320 MAXEVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANCY 818727307

Siret : 818 727 307 00022

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

CAMBTP 2717168

Assurance Responsabilité Civile :

CAMBTP 2717168

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2022

Téléphone : 03 83 30 06 60

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@lorraine-energie-nancy.fr

Responsabilité légale :

FEVRE DAVID, ROGER, WILLIAM PRÉSIDENT

Fax : 03 83 20 83 78

Effectif moyen : 31

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	30/11/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/01/2024
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	30/11/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	30/11/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	23/01/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	23/01/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	30/11/2021
o Ventilation mécanique	26/03/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANCY
18 ALLEE DE LONGCHAMP
54600 VILLIERS LES NANCY

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.